



Conseil économique et social

Distr. générale
3 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les secteurs connexes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La croissance économique rapide observée dans bon nombre de régions du monde a permis qu'un nombre sans précédent de personnes sorte de la pauvreté, et a débouché sur des progrès significatifs en direction des objectifs de développement convenus sur le plan international. Néanmoins, dans de nombreuses régions le fort taux de croissance économique n'a pas touché tous les segments de la population, ce qui a accentué les inégalités. Les moyennes nationales et régionales en ce qui concerne les progrès des objectifs du Millénaire pour le développement occultent des disparités considérables entre pays et à l'intérieur même des pays. C'est pourquoi, le fait de rendre la croissance économique plus inclusive et durable, ainsi que l'adoption de systèmes de protection sociale et de politiques contribuant à l'équité tout en réduisant les écarts tant sociaux qu'économiques, est impératif pour les pays de toutes les régions.

Dans la société actuelle, la jeunesse se trouve face à certains défis qui empêchent son développement, y compris des obstacles pour accéder à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé, et aux ressources. L'année internationale de la jeunesse fournit une excellente occasion pour accroître les engagements et les investissements de la part des gouvernements et de la communauté internationale afin de relever les défis qui entravent le développement de la jeunesse. Les efforts accomplis au niveau régional sont cruciaux au moment de soutenir un programme mondial en faveur des jeunes, ainsi que pour appuyer les pays les moins avancés, de même que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

* E/2011/100.



Le présent rapport est présenté au Conseil économique et social conformément à la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et à la résolution 1817 (LV) du Conseil. Il se divise en deux parties. Dans la première partie le rapport examine les progrès accomplis par diverses régions en direction d'un nouveau modèle de développement inclusif et durable; les contributions régionales à l'année internationale de la jeunesse et à la quatrième Conférence des Nations Unies sur le développement durable; et les contributions régionales en vue de la Conférence Rio +20 prévue pour 2012¹. La seconde partie du rapport traite des évolutions dans certains domaines précis de la coopération régionale et interrégionale, ainsi que d'autres questions de politique soulevées lors des sessions ministérielles de la commission régionale, les nouveaux efforts entrepris afin de promouvoir la cohérence au niveau régional, y compris à travers les Mécanismes de coordination régionale convenus par les commissions régionales, tel que mandaté par le Conseil, de même que la coopération interrégionale actuelle entre les commissions régionales à travers la production d'analyses coproduites, l'accueil de manifestations communes, et la mise en œuvre de projets communs.

¹ Les données et analyses contenues dans le présent rapport émanent pour la plupart de sources fournies par les commissions régionales.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Perspectives régionales d'action mondiale	4
A. Vers une croissance économique durable, inclusive et équitable : promotion d'un nouveau modèle de développement	4
1. Contexte	4
2. Point sur la situation existant dans diverses régions	4
3. Le rôle de la coopération régionale	11
B. Efforts régionaux pour promouvoir le développement des jeunes	13
1. Contexte	13
2. Aperçu régional	13
C. Soutenir les efforts de développement des pays les moins avancés	16
1. Contexte	16
2. Évaluations régionales de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles ..	17
3. Intégration régionale et coopération Sud-Sud en faveur du développement dans les pays les moins avancés	18
D. Préparatifs en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20)	19
1. Contexte	19
2. Préparatifs régionaux et contributions aux préparatifs en vue de Rio +20	19
II. Évolutions dans certains secteurs précis de la coopération régionale et interrégionale	21
A. Autres questions de politiques soulevées par les commissions régionales lors de leurs sessions ministérielles et autres réunions de haut niveau	21
B. Cohérence au niveau régional	23
1. Mécanisme de coordination régionale	23
2. Mécanisme de coordination régionale et équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement	26
C. Coopération interrégionale renforcée entre les commissions régionales	26

I. Perspectives régionales d'action mondiale

A. Vers une croissance économique durable, inclusive et équitable : promotion d'un nouveau modèle de développement

1. Contexte

1. Les débats approfondis lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue en septembre 2010, reconnaît les disparités dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement entre les différentes régions, sous-régions, pays, et à l'intérieur d'un même pays. Ces débats ont mis en évidence le besoin d'une nouvelle perspective de développement tenant compte de l'équité à différents niveaux dans son essence même. Cet éclairage sur l'équité reflète un modèle nouveau en ce qui concerne le discours sur le développement, qui sera certainement poursuivi au-delà de 2015. Il répond en partie à la critique selon laquelle le cadre d'évaluation des progrès accomplis par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement masque souvent une flagrante iniquité en mettant l'accent sur des agrégats régionaux ou nationaux. Après la Réunion plénière de haut niveau, l'Assemblée, dans sa résolution 65/10, appelle à prêter davantage d'attention à cette question, et demande au Conseil économique et social de tenir une table ronde sur une croissance économique soutenue, inclusive et équitable de manière à accélérer l'élimination de la pauvreté, et à parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement au cours de la session de fond de 2011. Dans la même résolution, l'Assemblée demande également aux commissions régionales de faciliter des débats approfondis sur ce sujet dans chaque région, y compris à travers leurs analyses et leur aide en partageant les meilleures pratiques et les enseignements tirés, ainsi que la promotion de la coopération économique régionale et subrégionale.

2. Point sur la situation existant dans diverses régions

Région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

2. Les inégalités sont un sujet préoccupant dans toutes les régions, mais elles sont plus criardes dans certaines régions que dans d'autres. Traditionnellement, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes se caractérise par l'une des distributions des revenus les plus inégales dans le monde. Au cours de ces dernières décennies, les inégalités se sont accentuées du fait de modèles de production et d'opportunités inégaux et par la segmentation du marché du travail et la protection sociale; néanmoins, certains gouvernements ont commencé à introduire des politiques visant à relever ce défi.

3. Dans les années 80, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a été frappée par la crise de la dette qui a coïncidé avec un bouleversement tant social qu'économique : un nouveau modèle de mondialisation et un nouvel idéal de société basé sur la prédominance de mécanismes de marché autorégulés, et l'action des agents privés. De nos jours, il en résulte que certains des gouvernements de la région font face à des lacunes de politique dans les domaines de la promotion du développement, de la réglementation économique, et de la fourniture de biens publics. Néanmoins, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes possède les capacités pour parvenir à une meilleure qualité de croissance, et pour ce, non seulement la performance économique doit être plus robuste, mais il faut aussi

prendre des mesures pour combler les écarts de productivité, créer des emplois décents, garantir une plus grande intégration et égalité sociale tout en réduisant l'exposition aux risques et à la volatilité.

4. En ce qui concerne la productivité, les économies de l'Amérique latine et des Caraïbes sont handicapées par un manque de technologie – un retard relatif en ce qui concerne les capacités technologiques et leur diffusion – et de grands écarts de productivité entre secteurs économiques (en d'autres termes une disparité structurelle), tel qu'illustré par le tableau I ci-après. Cette disparité structurelle explique amplement les inégalités sociales en Amérique latine et les grands écarts entre salaires conduisant à une répartition inégale des revenus. Ces écarts de productivité reflètent, et même exacerbent, les écarts de capacité et le manque de possibilités de négociation ainsi que l'accès aux filets de sécurité sociale. Si l'on rencontre de nombreuses d'inégalités sur le marché du travail en Amérique latine, ce qui s'explique en partie par d'importantes variations de productivité entre secteurs, l'autre cause importante est que le travail et les institutions sociales n'atteignent qu'une partie de la force de travail. Le reste faisant partie d'un important secteur informel, qui ne donne pas accès à la protection sociale, et est exposé à des conditions de travail précaires. Les secteurs à forte productivité de la région tels les secteurs minier, électrique, et financier ne représentaient que 8,1 % des emplois formels en 2008 (avec une légère augmentation de 0,2 % par rapport à 1990), alors que la part des secteurs à productivité moyenne tels l'industrie et les transports ont chuté de 23,1 % en 1990 à 20 % en 2008. L'augmentation de la proportion de travailleurs dans les secteurs à basse productivité a eu un impact défavorable sur l'équité sociale et la répartition des revenus. La région doit augmenter ses dépenses sociales et instaurer des mesures relatives à la répartition des revenus à travers des mécanismes non contributifs.

Tableau 1
Amérique latine (sélection de pays) : indices de productivité
(PIB total = 100)

<i>Secteur</i>	<i>1990</i>	<i>1998</i>	<i>2003</i>	<i>2008</i>	
Agriculture	28,4	27,7	30,9	31,0	
Mines	608,4	1 045,5	932,8	767,4	
Industrie	99,3	112,7	115,5	114,2	
Électricité	225,9	353,6	434,6	483,2	
Construction	91,3	94,4	84,7	77,5	
Commerce	76,1	63,3	56,2	59,5	
Transports	118,7	134,4	148,4	146,1	
Établissements financiers	279,0	282,5	279,7	252,1	
Services communautaires et sociaux et services à la personne	84,5	74,4	78,9	75,8	
PIB total	100,0	100,0	100,0	100,0	
<i>Période</i>	<i>1990-1998</i>			<i>1998-2003</i>	<i>2003-2008</i>
Taux de croissance moyen de productivité	1,9			-0,4	0,7

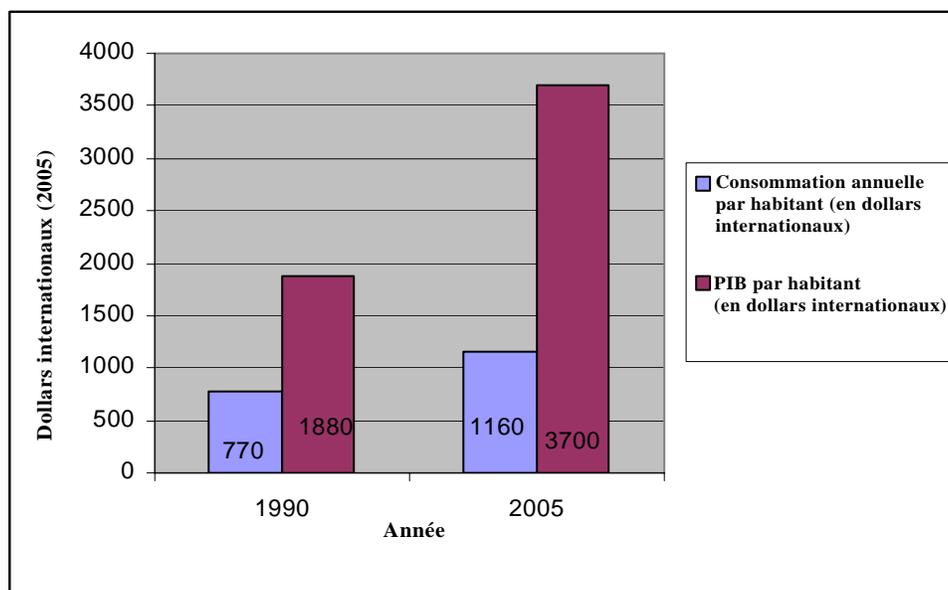
Source : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

5. Malgré ces inconvénients, au cours de la période 2003-2008, la région a connu une période historiquement prospère due entre autres à des politiques fiscales solides, un endettement moindre, des taux d'échange plus flexibles, et aux importantes réserves de change. Le PIB par habitant a augmenté de 3 % par an pendant plus de 5 ans, le chômage a chuté passant de 11 à 7,3 % avec des emplois de meilleure qualité, et la pauvreté a régressé de 11 % passant de 44 à 33 %. Pour la première fois dans l'histoire de la région, on a pu observer une amélioration des indicateurs de l'inégalité, le coefficient de Gini expérimentant une hausse dans 10 pays sur 20, et les revenus des ménages pauvres augmentant de 20 %. Même si la crise économique a stoppé ces progrès, elle n'a pas balayé les avancées substantielles obtenues au cours de la première décennie de ce siècle. Dans un rapport qui fera date intitulé « Time for equality: closing gaps, opening trails » publié en 2010, selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la crise fournit une occasion unique pour prendre un nouveau cap et changer le modèle dominant de développement poursuivi jusque là. Le rapport fait remarquer qu'égalité sociale et croissance économique ne sont pas incompatibles.

Région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

6. La région de l'Asie et du Pacifique a enregistré des progrès remarquables en ce qui concerne la réduction du taux moyen de pauvreté. Entre 1990 et 2008, le nombre de personnes pauvres dans la région est tombé de 1,5 milliard à 947 millions; néanmoins, en chiffres absolus le nombre de personnes pauvres dans la région demeure encore très élevé. De forts taux de croissance économique ne se sont pas toujours traduits en une réduction de la pauvreté. Ceci est dû au fait que les forts taux de croissance du PIB dans la région de l'Asie et du Pacifique n'ont pas donné lieu à des taux croissant de consommation des ménages. Entre 1990 et le milieu des années 2000, le PIB par habitant a augmenté plus vite que la consommation des ménages dans 13 pays des 15 comptant la majorité de la population de la région tel que l'illustre la figure ci-après.

Consommation des ménages par habitant et PIB par habitant dans 15 pays de l'Asie-Pacifique



Source : Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2010.

Ceci suggère que la région a le potentiel pour réduire la pauvreté plus vite qu'elle ne l'a fait. Le secret réside dans la mise en œuvre de politiques faisant remonter le taux de consommation moyenne par habitant des ménages plus près du taux du PIB par habitant. Néanmoins, la simple réduction de l'écart entre les deux taux de croissance ne réduira pas la pauvreté si la plus grande part de l'augmentation de la consommation ne bénéficie qu'aux ménages non pauvres, et si la croissance ne bénéficie pas davantage aux ménages les plus pauvres. La croissance économique n'a pas atteint tous les segments de la région de l'Asie et du Pacifique. Au contraire, elle s'est accompagnée d'une montée de l'inégalité suggérant que la croissance n'a pas bénéficié aux ménages pauvres autant qu'aux plus fortunés. C'est pourquoi, de manière à accélérer l'impact de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté, il faut mettre en œuvre des politiques visant à redistribuer les revenus, améliorer les régimes fiscaux, et promouvoir spécifiquement la consommation des ménages pauvres. Ce dernier point pourrait contribuer non seulement à réduire la pauvreté et les inégalités, mais aussi à promouvoir une demande agrégée, et à soutenir la croissance.

7. L'augmentation des dépenses sociales doit constituer le cœur même de telles politiques. La dépense publique moyenne pour l'éducation dans la région de l'Asie et du Pacifique est de 3,4 % du PIB pour une moyenne mondiale de 4,7 %. Une grande partie des dépenses de santé dans la région est payée personnellement, limitant ainsi l'accès des personnes pauvres aux services de base. Une autre préoccupation corolaire est le faible taux de couverture des programmes sociaux de protection, particulièrement en ce qui concerne les soins de santé, les programmes relatifs au marché du travail, et l'assistance aux personnes handicapées, de même que l'accès des pauvres au microcrédit. La proportion moyenne de la population

couverte par la protection sociale en Asie, est inférieure à 40 %, et la dépense moyenne en protection sociale représente moins de 5 % du PIB. Mais du côté positif, les niveaux de pauvreté existants et autres privations, laissent un espace substantiel pour une demande agrégée croissante dans la région de l'Asie et du Pacifique. C'est pourquoi, la réduction de la pauvreté doit être au centre de la stratégie de développement économique destinée à soutenir le dynamisme asiatique dans les années à venir.

8. La crise économique et le redressement qui s'en est suivi ont mis en évidence l'importance des options régionales pour combattre l'instabilité macroéconomique mondiale. Si les gouvernements pouvaient compter sur un mécanisme régional de réaction aux crises et de prévention des crises pourvu des moyens nécessaires, ils n'éprouveraient pas autant le besoin de constituer d'importantes réserves de devises pour se protéger contre les attaques spéculatives et les crises de liquidité et pourraient donc utiliser leurs réserves pour des investissements plus productifs. La région doit développer davantage son architecture financière afin de financer son développement, ce qui comprend des mécanismes d'intermédiation entre ses abondantes ressources d'épargne et ses besoins insatisfaits d'investissements. Si le système de transports terrestres de la région s'est développé depuis les années 1990, le coût de transport des marchandises vers certains arrière-pays et à entre les pays demeure élevé, et ceci tout particulièrement dans le cas des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement du Pacifique. En ce qui concerne les technologies de l'information et des communications, l'avancée la plus remarquable est la rapide diffusion des réseaux mobiles et des services à travers la région. Mais, malgré ces avancées positives, les inégalités demeurent et augmentent dans d'autres secteurs des technologies de l'information et des communications, surtout en ce qui concerne l'accès de l'Internet à haut débit. Il est impératif de renforcer l'intégration régionale en augmentant la connectivité de la région. Ceci fournit des outils indispensables pour combler les lacunes de développement de la région en fournissant des opportunités d'emploi et d'affaires des économies à croissance la plus rapide de la région vers leurs voisines à croissance moins rapide et les plus pauvres.

Région de la Commission économique pour l'Afrique

9. L'Afrique a soutenu et renforcé le redressement économique initié à la suite de la récente crise mondiale avec un taux de croissance moyen de son PIB de 4,7 % en 2010 contre 2,3 % en 2009. Le PIB réel par habitant a également augmenté de 2,4 % en 2010 pour l'ensemble du continent. Les pays exportateurs de pétrole se sont davantage développés que les pays importateurs de pétrole. Malgré les risques de chute du cours, les perspectives de croissance sont optimistes pour l'Afrique avec un taux moyen de croissance escompté de 5 % pour 2011. Néanmoins, une croissance économique soutenue dans beaucoup de pays d'Afrique ne s'est pas traduite en gains notables en ce qui concerne le développement social. Les taux de croissance continuent de chuter en dessous des niveaux requis pour que l'Afrique atteigne les objectifs du Millénaire pour le développement. La croissance du continent demeure lourdement dépendante du secteur des matières premières lequel ne présente pas une grande élasticité de l'emploi. Les gouvernements doivent faire du développement social l'une de leurs priorités pour exploiter la croissance économique de manière profitable pour le progrès social. Une allocation de ressources appropriée au secteur social est nécessaire. Ceci est mis en évidence par les progrès accomplis en matière d'éducation du fait des engagements pris par les

gouvernements pour accroître le nombre d'inscriptions à l'école primaire. Les pays allouant un minimum de 50 % de leur budget éducation à l'école primaire ont enregistré le plus fort taux de progression.

10. L'Afrique est un continent dont de nombreux indicateurs sont à des niveaux très différents. Outre une grande inégalité entre les zones rurales et les zones urbaines, le continent se caractérise par d'importantes inégalités horizontales reflétées par l'exclusion de beaucoup de groupes sociaux empêchés de participer activement dans les processus social, économique, et politique dans de nombreux pays. Une grande inégalité et le fait que la croissance soit concentrée dans des secteurs enclavés, réduit l'impact de la croissance économique sur les résultats sociaux. Réduire les inégalités en ce qui concerne l'accès aux services sociaux et par conséquent les résultats du développement, y compris la santé et l'éducation, constitue un important défi à relever. Il y a néanmoins de grands risques que les pauvres soient oubliés en chemin car la plupart des objectifs sont des moyennes nationales. Ces inégalités expliquent en grande partie la lenteur des progrès accomplis par la région pour atteindre les objectifs de santé, puisqu'il est amplement prouvé que les sociétés plus égalitaires, ont tendance à être en meilleure santé.

11. La pauvreté demeure un facteur primordial pour le développement social du continent. C'est pourquoi, s'attaquer à la pauvreté est essentiel pour atteindre les objectifs de développement social. L'une des stratégies pour sortir de la pauvreté est l'emploi. Le peu d'élasticité de l'élément emploi de la croissance implique que la récente croissance de l'Afrique a été largement sans emploi. C'est pourquoi le continent a besoin de promouvoir une croissance partagée et généralisée afin de réduire le chômage et la pauvreté, et renforcer ainsi les progrès pour atteindre les autres objectifs de développement social.

Région de la Commission économique pour l'Europe

12. Les économies de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sont généralement réputées pour être parvenues à certains des niveaux les plus élevés de la protection sociale dans le monde. Ceci est dû, non seulement à leur haut niveau de revenu par habitant, mais également à l'accès à l'éducation, aux loisirs et aux soins de santé, et à une grande espérance de vie dans la plupart des économies avancées de la région de la Commission économique pour l'Europe; particulièrement dans les économies scandinaves. Même si le revenu par habitant est moindre dans les économies en transition, la plupart de celles-ci sont également notées comme ayant de hauts niveaux de protection sociale par rapport à leurs revenus, du fait d'une attention historiquement portée sur l'égalité, l'éducation, l'égalité des droits entre hommes et femmes, et le financement public des soins de santé.

13. Le modèle de développement économique inclusif est fondé sur trois piliers. Premièrement il repose un fort niveau de redistribution budgétaire dû à des impôts sur le revenu relativement élevés et progressifs, des filets de sécurité sociale avancés, et des systèmes de pensions avantageux. Deuxièmement, les travailleurs jouissent de droits importants garantissant leurs intérêts, ce qui comprend les droits de négociation des syndicats, une législation et des droits sexospécifiques et ethniques avancés et antidiscrimination, ainsi qu'une législation et des droits sur les lieux de travail. Enfin, une structure économique donnant lieu à des revenus basés sur le marché relativement équitables. Ceci inclut un système de formation permettant aux travailleurs d'acquérir les savoir-faire nécessaires pour obtenir de

bons salaires, des politiques macro et microéconomiques maintenant de hauts niveaux d'emploi, une structure économique diversifiée des secteurs des biens manufacturés et des services requérant des travailleurs hautement qualifiés, ainsi que des limites pour les activités non productives de maximisation des rentes.

14. Quand bien même en comparaison avec d'autres régions, la région de la Commission économique pour l'Europe est surtout caractérisé pas une croissance inclusive, la tendance générale au cours des deux dernières décennies est à une inégalité dans la progression des revenus. Au sein des économies de la région de la Commission économique pour l'Europe, l'inégalité des revenus a augmenté entre pays et au sein des pays. L'accroissement de l'inégalité des revenus est particulièrement important dans les économies en transition. Cette tendance vers une plus grande inégalité des revenus et de la richesse ayant caractérisé la région au cours des deux ou trois dernières décennies est la conséquence d'un affaiblissement des trois piliers à la base de son modèle de croissance équitable. Dans certains cas, ceci est dû à des développements économiques exogènes tels les changements technologiques, la mondialisation et la démographie, mais dans de nombreux cas, cet affaiblissement résulte de changements explicites de politique justifiés en général comme étant des réformes requises à fin d'augmenter l'efficacité économique ou de dénoncer des déséquilibres fiscaux. L'impôt sur le revenu est devenu moins progressif (dans certains cas remplacé par un impôt à taux unique), l'impôt sur les sociétés a été réduit, davantage de restrictions ont été imposées sur l'utilisation des filets de sécurité sociale, les droits des syndicats réduits, les protections de l'emploi en entreprise réduites, et la politique macroéconomique est passée de promouvoir le plein emploi à maintenir la stabilité des prix. Si les inégalités ont augmenté, la pauvreté elle ne l'a pas fait; ceci est dû surtout à la croissance économique de modérée à forte que la région a connue, et à l'engagement de la plupart des pays à maintenir les filets de sécurité sociale pour les plus vulnérables.

Région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

15. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESEAO) se trouve à un carrefour avec des mouvements sociaux réclamant des changements dans la plupart des pays arabes. Alors que certains pays de la région n'ont pas complètement saisi de précédentes occasions pour légiférer sur des réformes politiques et socioéconomiques de manière importante, la situation actuelle offre une nouvelle opportunité. Les soulèvements politiques et la série de crises économiques antérieures ont soulevé des questions au sujet des modèles de développement appliqués à la région, et les possibilités de revoir les politiques de manière à pouvoir examiner les besoins de tout un chacun dans la société, et d'atteindre ceux qui sont le plus dans le besoin.

16. De nombreux pays de la région on embrassé un modèle économique néolibéral centré sur la stabilisation budgétaire et monétaire, et variant les degrés de libéralisation économique. Il en résulte des niveaux acceptables de croissance économique ainsi qu'une stabilité tant économique que financière adéquate. Néanmoins, l'impact de tels choix de politique économique n'a pas toujours débouché sur les résultats escomptés en termes de développement humain, de droits de l'homme et de réformes politiques, compte tenu des importantes dotations et des possibilités de cette région. Les taux de chômage au Moyen-Orient sont estimés aux alentours de 10 % pour les deux dernières années, les jeunes étant quatre fois plus

touchés que les adultes². Le taux de chômage élevé et chronique, l'emploi vulnérable, l'emploi informel, les travailleurs pauvres, et les niveaux inchangés d'inégalité des revenus, sont autant de manifestations d'un problème beaucoup plus complexe d'inégalité des chances caractérisant ce modèle économique dans de nombreux pays de la région. Par ailleurs, certains pays ayant la chance d'avoir une richesse issue du pétrole, ont réussi à obtenir de bons résultats en ce qui concerne les indicateurs sociaux, y compris la pauvreté, l'éducation, et la santé, se débattent néanmoins avec des transformations structurelles de leurs économies afin de se libérer de leur dépendance envers le pétrole.

17. À la lumière de ce qui vient d'être exposé, les pays de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ont la possibilité d'adopter un nouveau modèle de développement; un modèle élargissant l'espace d'élaboration des politiques de manière à réconcilier les enjeux économiques, sociaux et politiques. Le nouveau modèle tiendra compte des politiques macroéconomiques permettant d'atteindre les priorités de développement. Les politiques budgétaires et monétaires doivent être réajustées pour assurer non seulement la stabilisation, l'ajustement et la croissance économique, mais aussi afin de déclencher les transformations nécessaires pour générer une croissance qui soit durable, inclusive et large. Les outils politiques tels que la fiscalité, l'inclusion financière, la réforme du marché du travail, et la diversification sectorielle sont essentiels dans ce contexte. Cela suppose considérer la politique sociale en tant que pilier du modèle de développement, afin d'assurer la sécurité sociale et de s'assurer que les services de base aux populations sont garantis. Certains pays ont déjà pris des mesures afin de stimuler leurs dépenses sociales en réponse aux troubles. Les mesures comprennent la modernisation de logements et des infrastructures pour les segments à faible revenu, l'augmentation du salaire minimum et les allocations de chômage ainsi qu'une augmentation des dépenses de santé. Si que ces mesures sont importantes à court terme, les causes structurelles devront être traitées. Ce nouveau modèle de développement ne saurait atteindre ses objectifs sans d'importantes réformes politiques et institutionnelles.

3. Le rôle de la coopération régionale

18. La promotion de l'équité est au cœur des travaux de toutes les commissions régionales. La coopération régionale est encouragée au sein des pays de la région afin de discuter des opportunités et des défis devant assurer une croissance équitable. La coopération Sud-Sud, à travers le partage d'expériences entre pays sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés en matière de mise en œuvre des politiques devant assurer l'équité, s'est avérée être un outil très efficace pour l'apprentissage commun et le renforcement des capacités. Les commissions régionales ont également fourni un forum d'apprentissage interrégional à moyennant la participation d'experts de différentes régions pour résoudre des problèmes d'intérêt commun.

19. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes collabore avec ses États membres et se sert de la coopération régionale pour promouvoir un programme de développement reposant sur sept piliers afin de promouvoir la croissance de manière égale. Ces piliers sont : a) la promotion d'une politique macroéconomique favorisant un développement inclusif afin d'atténuer la volatilité,

² Bureau international du Travail. « Global Employment Trends 2011: The Challenge of a Jobs Recovery ».

de stimuler la productivité et encourageant l'inclusion; b) surmonter l'hétérogénéité structurelle et les lacunes de productivité grâce à plus d'innovation, à la diffusion des connaissances et au soutien des petites et moyennes entreprises; c) l'amélioration de l'intégration internationale, la diversification des exportations et le renforcement de la compétitivité, d) surmonter les disparités territoriales affectant les capacités de développement productif, institutionnel et social et d'entravant les liens de production nationale; e) créer des emplois plus nombreux et meilleurs pour améliorer l'égalité des chances et l'inclusion sociale; f) combler les lacunes sociales grâce à une augmentation constante des dépenses sociales et le renforcement des institutions sociales, et g) générer le consensus autour de pactes sociaux et fiscaux, ainsi que d'un nouveau rôle de l'État.

20. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) travaille avec ses États membres à la promotion d'un programme en six points pour rééquilibrer l'économie dans la région. L'ordre du jour comprend : a) rendre la croissance économique plus inclusive et durable; b) renforcer la protection sociale; c) réduire les écarts persistants entre les sexes; d) veiller à l'inclusion financière; e) renforcer l'aide au développement international et le financement pour combler les lacunes des OMD; et f) exploiter le potentiel de la coopération régionale. La région Asie-Pacifique est progressée également peu à peu vers le développement de certains éléments d'une architecture financière régionale avec la Chiang-Mai Initiative et le développement des marchés obligataires régionaux. La CESAP s'emploie à renforcer la connectivité de l'Asie-Pacifique en promouvant de solides institutions régionales afin de soutenir tous les pays de l'Asie-Pacifique dans la planification, la gestion et le financement des principales initiatives de connectivité interpayes – tant dans la facilitation même des infrastructures, du commerce et des transports, que dans l'harmonisation des règles et règlements.

21. Pour promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et équitable, la Commission économique pour l'Afrique a plaidé en faveur d'un nouveau cadre de développement en Afrique reposant sur un rôle plus efficace de l'État dans la gouvernance du développement et de la promotion de la transformation économique. Le nouveau cadre de développement affirme que, si la stabilité macroéconomique et la croissance sont essentielles, il est néanmoins important de veiller à ce que la composition et la répartition des bénéfices de la croissance soient favorables à la réalisation des objectifs de développement social du continent. À cet égard, le cadre de développement de l'Afrique doit répondre efficacement aux contraintes structurelles du développement social qui comprennent les faiblesses institutionnelles, le faible développement humain, et l'insuffisance des mécanismes pour gérer la vulnérabilité et les risques, y compris les mesures spéciales d'emploi et de protection en faveur des groupes vulnérables – les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les ruraux pauvres.

22. La CEE travaille principalement avec les pays en transition de la région pour promouvoir des politiques pour assurer la croissance avec équité tout en protégeant les synergies entre la croissance, l'emploi et les objectifs sociaux. Ceci comprend des politiques qui favorisent : a) la compétitivité économique et la durabilité de l'environnement; b) les liens commerciaux et de transport; c) les partenariats public-privé pour la fourniture de services sociaux et le développement des infrastructures; d) les politiques d'égalité entre les sexes; et e) des données de meilleure qualité sur les groupes défavorisés et vulnérables.

23. La CESAO encourage ses États membres à accroître leurs capacités nationales à élaborer et à appliquer des politiques et des programmes économiques et sociaux mondiaux et équitables, et à traiter des questions transfrontières, y compris à travers la promotion de la coopération Sud-Sud, et d'un partage et d'une utilisation améliorés du capital de connaissances dans la région. Elle pousse également ses États membres à exploiter la puissance des mouvements populaires dans la région à des fins de transformation politique et sociale efficace et positive. Ce faisant, la CESAO améliore la coordination régionale des efforts et des ressources des organismes des Nations Unies en vue de fournir des réponses communes au moment de faire face aux défis complexes auxquels sont confrontés les pays de la région.

B. Efforts régionaux pour promouvoir le développement des jeunes

1. Contexte

24. Depuis 1995, le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (PAMJ) a fourni une stratégie intégrée de travail pour guider les pays dans leurs efforts pour élaborer un programme national pour s'attaquer plus efficacement aux problèmes des jeunes et pour accroître les possibilités pour leur participation à la société. En outre, et conformément aux résolutions pertinentes de la Commission pour le développement social, les commissions régionales ont été impliquées dans la collaboration mondiale et régionale interagences et dans les réseaux de coordination des organismes compétents des Nations Unies travaillant sur la jeunesse. L'Assemblée générale a proclamé l'année commençant le 12 août 2010 Année internationale de la jeunesse : Le dialogue et la compréhension mutuelle, qui se terminera par une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse, les 25 et 26 Juillet 2011 à New York. L'année internationale de la jeunesse fournit une excellente occasion pour accroître le nombre des engagements et des investissements de la part des gouvernements et de la communauté internationale afin de relever les défis qui entravent le développement de la jeunesse, y compris les obstacles à leur accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé, et aux ressources.

2. Aperçu régional

25. Une personne sur cinq dans la région arabe est dans la tranche d'âge 15-24 ans et plus de la moitié de la population a moins de 25 ans. L'importante population de jeunes a ouvert une « fenêtre d'opportunité » démographique pour augmenter le revenu par habitant et l'épargne, ainsi que pour améliorer la qualité de vie. Les jeunes arabes ont prouvé qu'ils peuvent être un vecteur positif de changement dans leurs sociétés, mais cela ne doit pas masquer le fait que dans les sociétés, les jeunes restent confrontés à l'exclusion sociale, au chômage et au dénuement, pouvant conduire à leur implication dans des actes de violence et des bouleversements sociaux. L'approche de la CESAO des questions et des politiques de la jeunesse tourne autour de : a) encourager les gouvernements nationaux à formuler des politiques nationales pour la jeunesse et des plans d'action connexes; b) renforcer les capacités individuelles et institutionnelles des États membres; c) évaluer les progrès des pays vers l'atteinte des objectifs en matière de développement de la jeunesse; et d) procéder à des analyses sur la situation des jeunes dans les domaines de l'éducation, l'emploi, la santé et la participation à la vie publique. Cette approche

intégrée a permis aux États membres de la CESAO d'identifier les problèmes et défis auxquels ils sont confrontés et de formuler des politiques de jeunesse appropriées ciblant les jeunes comme un groupe sociodémographique distinct.

26. Pendant la période considérée, la CESAO a organisé plusieurs réunions et ateliers de formation en relation avec les jeunes, y compris une Réunion du Groupe d'experts sur « les positions des pays membres de la CESAO vers le développement d'une politique nationale pour la jeunesse », qui s'est tenue à Beyrouth en mars 2011. La quatorzième session de la Réunion de coordination régionale pour les États arabes, tenue en novembre 2010 s'est penchée sur la promotion de plus de cohérence entre tous les organismes des Nations Unies à l'égard de leur travail relatif à la jeunesse et sur un arrangement de travail entre les jeunes et le mécanisme de coordination régional. Une publication intitulée « Youth development in the ESCWA region: Statistical Profiles, National Strategies and Success Stories » met en évidence les mécanismes et le cadre institutionnel nécessaires au développement de politiques en faveur de la jeunesse et pour fixer le cadre général et les étapes nécessaires pour lancer, adopter, mettre en œuvre et évaluer ces politiques. La CESAO fournit également une assistance technique aux États membres pour surmonter les obstacles et les défis dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies nationales en faveur de la jeunesse en vertu d'un projet régional intitulé « National capacity building in formulating youth policies and action plans: response to the World Programme of Action for Youth ».

27. Les jeunes représentent 60 % de la population totale de l'Afrique, et devraient atteindre plus de 75 % en 2015. Actuellement, ils représentent environ 36,9 % de la population active. Les jeunes en Afrique continuent de demander des comptes sur la mise en œuvre des engagements les concernant du fait du taux de chômage élevé et des faibles taux de scolarisation dans l'enseignement aux niveaux les plus élevés, malgré le peu de progrès réalisés sur les indicateurs de santé. La CEA continue de prioriser le problème des jeunes d'après l'African Development Forum sur la jeunesse, organisé par la Commission en 2006, pour approfondir les stratégies de développement des jeunes aux niveaux régional et national en ligne avec les objectifs de la Charte africaine de la jeunesse, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme d'action mondial pour la jeunesse. Les autres résultats et les décisions du Forum pour le développement de l'Afrique sur la jeunesse mis en place par la CEA incluent une publication semestrielle du rapport de la jeunesse africaine qui sert de plaidoyer, et un rapport d'étude analytique sur les questions de la jeunesse dans la région.

28. La CEA, à travers le Mécanisme de coordination régionale à l'appui du NEPAD, a renforcé les synergies interagences et les activités de renforcement des capacités en faveur des jeunes. Par exemple, la décennie pour le développement de la jeunesse en Afrique 2009-2019 et son Plan d'action, mis en œuvre par les États membres, sont appuyés par les différentes organisations des Nations Unies, les programmes et agences. La CEA a lancé l'Année internationale de la jeunesse, en partenariat avec d'autres organisations des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine le 1^{er} novembre 2010. Cet événement au niveau continental, qui a été un dialogue entre les représentants du gouvernement et la jeunesse africaine pour discuter des questions relatives au comblement du fossé intergénérationnel, de la transition du leadership et la jeunesse africaine dans le contexte mondial, a également été célébré au niveau national dans de nombreux pays ainsi que dans les

camps de réfugiés. D'autres activités au cours de l'Année internationale de la jeunesse comprennent un événement parallèle sur la jeunesse et le changement climatique lors du Forum africain du développement sur les changements climatiques qui a eu lieu en octobre 2010, où le renforcement des capacités, le développement des compétences et le financement des programmes dirigés par des jeunes ont été mis en évidence en tant que domaines prioritaires pour les jeunes afin qu'ils participent activement à l'atténuation du changement climatique.

29. Plus de 45 % des jeunes du monde, quelque 700 millions, vivent dans la région Asie-Pacifique. Ce groupe représente presque la moitié de la population de chômeurs de la région. En effet, avec un taux de chômage en 2010 de 13,1 %, les jeunes ont au moins trois fois plus de chances d'être au chômage que les adultes dans la région dans son ensemble et jusqu'à cinq fois plus dans le sud-est asiatique et le Pacifique. En réponse à ces défis, la CESAP et ses partenaires en Asie et dans le Pacifique entreprennent des travaux d'analyse et de plaidoyer des politiques visant à générer davantage de programmes adaptés aux jeunes. La CESAP pilote le Groupe interinstitutions pour l'Asie et le Pacifique sur la jeunesse qui comprend plus de 10 agences, et promeut le partage de l'information, le renforcement de la coopération et de la coordination régionales, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques novatrices et des enseignements liés à la politique en faveur de la jeunesse.

30. Le Groupe a suivi de près le lancement de l'Année internationale de la jeunesse, en organisant plusieurs manifestations nationales et une manifestation régionale de lancement, le 18 août 2010 au Siège de l'ONU à Bangkok. En outre, le Groupe envisage de convoquer une réunion régionale avec les organisations de jeunes pour établir un réseau régional des organisations de jeunesse et permettre le dialogue et l'identification des questions clefs. La CESAP est également engagée dans la cartographie des politiques nationales en faveur des jeunes et des informations connexes dans la région Asie-Pacifique. La CESAP prévoit, avec d'autres partenaires des Nations Unies d'établir et développer un réseau de leaders émergents en l'Asie et dans le Pacifique, et de fournir un environnement favorable pour que les jeunes puissent être des agents dynamiques du changement social et jouent un rôle actif en utilisant les outils appropriés afin de surmonter grand nombre des problèmes qui les touchent.

31. Malgré des réductions significatives de la pauvreté des jeunes dans la région de la CEPALC au cours des deux dernières décennies, plus de 35 % des jeunes entre 15 et 29 ans vivaient dans la pauvreté en 2006. Malgré des niveaux d'enseignement plus élevés, les jeunes sont confrontés des niveaux plus importants de chômage et perçoivent des salaires inférieurs. Plus de jeunes meurent des suites de causes externes, et les taux d'homicides chez les jeunes sont très élevés dans plusieurs pays de la région. Le développement des compétences, l'accès aux possibilités et l'exposition aux risques chez les jeunes sont fortement segmentés selon les niveaux de revenu, de même qu'en fonction de la localisation géographique, la race et le sexe. La CEPALC, en collaboration avec plusieurs entités du système des Nations Unies, y compris le Département des affaires économiques et sociales (DAES), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a aidé à élaborer un programme de recherche multidisciplinaire sur la jeunesse. D'autres parties prenantes incluent la Commission européenne, l'agence de coopération technique allemande GTZ et l'Organisation ibéro-américaine de la jeunesse. La CEPALC a également procédé à

la collecte de données et des recherches sur divers sujets liés à la jeunesse, y compris les grossesses d'adolescentes, et la maternité et les jeunes autochtones. Un système d'indicateurs ventilés a été créé pour suivre la situation sociale et économique des jeunes dans tous les pays de la région; ces indicateurs sont publiés en ligne et accessibles à toutes les parties prenantes.

32. Dans la plupart des pays de la région de la CEE, le taux de chômage est deux à trois fois plus élevé chez les jeunes que pour les adultes. Les taux de chômage des jeunes sont inversement proportionnels au niveau d'éducation et particulièrement, les jeunes quittant l'école sans expérience de travail ont peu de chances de trouver un emploi. Le faible niveau de scolarité, explique dans une certaine mesure pourquoi le chômage des jeunes demandeurs d'emploi issus de milieux défavorisés est particulièrement élevé. En outre, la situation fragile du marché du travail de la jeunesse reflète l'inadéquation croissante entre leurs compétences et celles recherchées par les employeurs. La récente crise a encore aggravé la situation de l'emploi des jeunes, puisque les employeurs ont drastiquement réduit le recrutement de jeunes quittant prématurément l'école. Les taux de chômage des minorités ethniques défavorisées et des groupes autochtones sont particulièrement élevés. Le chômage élevé et persistant des jeunes constitue une menace pour la cohésion sociale dans un certain nombre de pays de la CEE. Les gouvernements de la région de la CEE ont réagi à la crise économique avec diverses mesures visant à réduire le chômage, alors que certains pays ont également ciblé l'emploi des jeunes par l'intermédiaire d'un apprentissage subventionné et de programmes de stages ainsi que de subventions salariales ou de réductions de cotisations sociales pour les nouveaux entrants.

C. Soutenir les efforts de développement des pays les moins avancés

1. Contexte

33. Depuis 1971, l'Organisation des Nations Unies a reconnu les graves obstacles structurels au développement auxquels sont confrontés les pays les moins avancés et, en les classant en tant que tels, a signifié à la communauté internationale qu'une attention particulière et un traitement préférentiel devaient être accordés à ces pays pour les aider à sortir de la pauvreté et faire face à leurs problèmes de développement. Malgré l'attention internationale accrue accordée à ce groupe de pays, depuis la création de cette catégorie, seuls trois pays ont réussi à se sortir de ce statut. Sur les 48 pays que comprend la liste des pays les moins avancés aujourd'hui, 33 sont en Afrique, 14 en Asie, et 1 en Amérique latine. Dans toutes les régions, les pays les moins avancés sont en retard en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et ce sont les plus susceptibles d'être touchés par le changement climatique. Dans le même temps, la récente crise financière et économique mondiale a aggravé la situation en provoquant des pertes d'emplois et l'insécurité du revenu pour les couches pauvres et vulnérables de la société dans ces pays. Les crises alimentaire et énergétique survenues juste avant la crise économique ont eu des effets dévastateurs sur les pauvres, et le spectre de ces crises a provoqué une inflation alimentaire galopante à deux chiffres dans de nombreux pays les moins avancés. L'environnement externe a été tout aussi difficile, avec de nombreux engagements pris par les partenaires au développement en faveur des pays les moins avancés restés lettre morte. Bien que la majorité des

pays les moins avancés soient membres de l'OMC, ou soient en train de négocier leur adhésion, ces pays ont été largement marginalisés dans l'économie mondiale.

2. Évaluations régionales de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles

34. Conformément au mandat octroyé par l'Assemblée générale pour organiser au niveau régional des réunions préparatoires afin de contribuer à la quatrième conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés en mai 2011³, la CEA et la CESAP ont organisé avec succès des examens régionaux du Programme d'action de Bruxelles en janvier 2010 et mars 2010 respectivement, en étroite coopération avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

35. L'examen régional préparatoire de l'Afrique et Haïti s'est tenu à Addis-Abeba et a réuni des représentants de 25 pays africains les moins avancés, des organisations régionales, des partenaires de développement, le système des Nations Unies et la société civile. L'examen a souligné que les pays africains les moins avancés ont accompli des progrès en direction du Programme d'action de Bruxelles, mais ces progrès ont été lents et inégaux dans et entre les pays et il en va de même pour les engagements. La croissance économique dans les pays africains les moins avancés africains a atteint l'objectif de 7 % pendant un certain nombre d'années, cependant les échanges entre les pays africains les moins avancés restent faibles. Des progrès remarquables sont cependant enregistrés, puisque les exportations de marchandises des pays africains les moins avancés d'un négatif de croissance de 1,3 % en 2001 à 19,8 % en 2007. Cette tendance s'est poursuivie en 2007 et 2008, malgré la crise économique et financière, mettant en évidence une faible intégration dans le système financier international et l'effet de décalage sur l'économie réelle des pays africains les moins avancés en 2009 et au-delà. L'agriculture, les produits d'industrie minière, et le pétrole représentent plus de 70 % des exportations. Le document final de l'examen régional a été débattu et approuvé lors de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, en avril 2010 au Malawi. Guidé par le résultat, la CEA s'est engagée à soutenir les efforts de développement des pays africains les moins avancés en relevant les défis de la réorientation des stratégies de croissance pour le continent pour promouvoir des taux de croissance à long terme forts et soutenus de manière à réduire le chômage, avec une attention toute particulière portée aux groupes vulnérables.

36. La Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur le Programme d'action de Bruxelles s'est tenue à Dhaka; y ont participé 13 des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique et le Yémen, ainsi que d'un certain nombre d'autres parties prenantes, y compris les organisations régionales, les partenaires du développement concernés et la société civile. La réunion a mis en évidence que malgré des progrès impressionnants et le dynamisme de la région Asie-Pacifique, la pauvreté continue d'être un problème majeur pour bon nombre des pays les moins avancés. Elle a également souligné la nécessité d'intensifier, diversifier et renforcer les capacités productives des pays les moins avancés en ce qui concerne l'agriculture, la

³ Voir résolution 63/227 de l'Assemblée générale.

fabrication et les services, et d'investir dans le capital humain, en particulier dans l'éducation et la santé. La CESAP lors de sa 66ème session tenue à Incheon, République de Corée, en mai 2010, a approuvé la résolution 66/3 relative à l'application du Document final de Dhaka sur le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés, et demandé à la CESAP de continuer à aider les pays les moins avancés de l'Asie-Pacifique, en coopération avec d'autres entités internationales, en tenant compte de leurs mandats respectifs, en renforçant leur capacité à apporter des réponses politiques appropriées pour atténuer l'impact de la crise économique, rétablir la croissance et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Intégration régionale et coopération Sud-Sud en faveur du développement dans les pays les moins développés

37. Les commissions régionales jouent un rôle important dans la promotion des efforts de développement des pays les moins avancés à travers le dialogue multilatéral et le partage des connaissances au niveau régional, et en travaillant ensemble pour promouvoir la coopération interrégionale, à la fois entre elles et grâce à la collaboration avec d'autres organisations régionales. À cet égard, le document final de quatrième Conférence sur les pays les moins avancés invite les commissions régionales à continuer de veiller à ce que les besoins des pays les moins avancés soient pris en compte dans le cadre de leurs travaux en cours et à entreprendre des examens périodiques sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, en collaboration avec les organisations sous-régionales et régionales pertinentes.

38. Les pays les moins avancés peuvent bénéficier de diverses expériences de développement d'autres pays en développement dans leur région moyennant la coopération régionale et la coopération Sud-Sud, et les commissions régionales sont activement engagées à appuyer ces efforts. Par exemple, la CEA a entrepris une étude sur l'amélioration de l'emploi et la croissance en Afrique grâce à la coopération Sud-Sud. La CESAP s'emploie à renforcer la capacité des décideurs et des hauts fonctionnaires du gouvernement pour une formulation appropriée de stratégies de développement économiques et sociales, des politiques et programmes, et elle s'engage plus énergiquement dans les forums mondiaux et régionaux. La CESAO a récemment créé le centre de technologie de la CESAO en Jordanie, afin de fournir un forum pour l'échange d'expertise technique dans la région. Les bureaux sous-régionaux de la CESAP et de la CEA, fournissent une assistance technique ciblée et en profondeur pour répondre aux priorités des pays les moins avancés dans leurs sous-régions respectives.

39. Les commissions régionales ont participé activement à la quatrième conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés à Istanbul en mai 2011. La Conférence a réuni des représentants de haut niveau des pays les moins avancés, des partenaires au développement, le système des Nations Unies, le secteur des entreprises et la société civile. Outre leur contribution à des panels et des tables rondes de haut niveau, les commissions régionales ont organisé des manifestations parallèles pour mettre en évidence les perspectives régionales. Par exemple, la CEA a produit des outils de visualisation permettant une évaluation géographique et de suivre les progrès vers le Programme d'action pour les pays les moins avancés au niveau national et sous-national de même que de fournir aux décideurs des informations géospatiales en vue d'interventions ciblées. La CESAP s'est concentrée sur les approches de renforcement des capacités productives, alors que la

CESAO a souligné les besoins particuliers des pays les moins avancés dans les situations de conflit.

D. Préparatifs en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20)

1. Contexte

40. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CDD) ou Rio +20 se tiendra à Rio de Janeiro au Brésil du 4 au 6 Juin 2012. L'objectif de la Conférence est d'assurer un engagement politique renouvelé pour le développement durable, d'évaluer les progrès à ce jour et des retards dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable, et de relever les nouveaux défis qui se présentent. Les commissions régionales ont été mandatées par l'Assemblée générale pour faciliter les préparatifs régionaux en vue de la Conférence, y compris en effectuant des analyses et en facilitant la discussion entre les États membres et autres parties prenantes sur les deux thèmes de la conférence : une économie verte dans le contexte du développement durable et l'éradication de la pauvreté ainsi que le cadre institutionnel pour le développement durable⁴.

2. Préparatifs régionaux et contributions aux préparatifs en vue de Rio +20

41. Les commissions régionales apportent des contributions de différentes manières au processus préparatoire de Rio +20. Les commissions régionales ont apporté leur contribution à une série de rapports préparés par le Secrétariat, y compris le rapport de synthèse pour la première réunion intersessions, les rapports du Secrétaire général pour les réunions préparatoires et le papier l'échelle du système sur l'économie verte produit par le Groupe de la gestion de l'environnement. En fournissant ces apports, les commissions régionales font avancer l'analyse effectuée au niveau régional sur les questions abordées par la Conférence. Bon nombre des commissions régionales ont proposé des modèles de développement qui intègrent la durabilité comme élément central, ce qui est utilisé pour informer le débat mondial. En outre, en tant que présidentes des mécanismes de coordination régionale, les commissions régionales font également avancer les données analytiques et normatives de l'ensemble du système des Nations Unies à travers le mécanisme de coordination régional. Les commissions régionales se préparent également un certain nombre de publications pour Rio +20, qui mettront l'accent sur les expériences régionales, et les bonnes pratiques au niveau régional sur la promotion du développement durable⁵.

42. En tant qu'antennes régionales de l'Organisation des Nations Unies, les commissions régionales organiseront les réunions préparatoires régionales pour en vue de la Conférence Rio +20 dans la dernière partie de 2011, en partenariat et avec le soutien et l'implication des organisations régionales et sous-régionales et autres organes des Nations Unies. Outre ces réunions, un certain nombre d'autres réunions intergouvernementales servent de plate-forme régionale pour la préparation du processus Rio +20. Dans la région de la CESAP, la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement s'est tenue à Astana du 27 septembre au

⁴ Voir résolutions 64/236 et 65/152 de l'Assemblée générale.

⁵ Une liste de publications et de papiers fournis ou à fournir par les commissions régionales est disponible sur le site : www.un.org/regionalcommissions/.

2 octobre 2010 et a abouti à l'adoption d'une déclaration ministérielle et à un plan de mise en œuvre régionale pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique pour 2011-2015. Elle a également adopté l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte »⁶, qui apportera une perspective interrégionale à la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (convoquée par la CEE), qui se tiendra à Astana (Kazakhstan) 21 au 23 septembre 2011⁷. La Conférence ministérielle traitera des moyens efficaces en faveur d'une économie plus respectueuse de l'environnement et de contribuer à la Conférence Rio +20. Un certain nombre d'autres événements dans la région de la CEE, y compris ceux en vertu de conventions et protocoles environnementaux de la CEE, et ceux sur l'éducation pour le développement durable fourniront également un apport précieux en vue du processus préparatoire de Rio +20. Le Bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique et d'autres organes de l'ONU dans le Pacifique collaborent avec les gouvernements des les petits États insulaires en développement du Pacifique et les organisations régionales afin de convoquer une réunion sous-régionale pour préparer des contributions pour le Rio +20 régional et le processus préparatoire mondial.

43. Dans la région Afrique, la CEA, en collaboration avec la Commission de la Communauté économique des États d'Afrique occidentale (CEDEAO) et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Centre international du commerce et du développement durable, a organisé un atelier sur le commerce, l'environnement et le développement durable pour les décideurs de la CEDEAO et ses États membres, du 24 au 26 janvier 2011. La CEA a également organisé conjointement avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et autres agences des Nations Unies, deux ateliers sur les aspects institutionnels et les cadres stratégiques pour le développement durable et sur un cadre indicateur de développement durable pour l'Afrique du 7 au 11 mars 2011. Ces ateliers avaient pour objectif de contribuer à renforcer la capacité des pays africains d'exprimer leurs préoccupations et les priorités de Rio +20, et de renforcer les capacités pour mettre en œuvre les acquis de Rio +20.

44. Dans la région de la CEPALC, une réunion d'experts désignés par le gouvernement s'est tenue les 15 et 16 décembre 2010 pour parler du concept de l'économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et ses conséquences pour la région. En outre, les réunions intergouvernementales et du groupe d'experts sur la planification urbaine et les infrastructures fournissent également des contributions. Dans la région de la CESA, les résultats de l'atelier régional sur le commerce et l'environnement : développement du secteur des produits et services environnementaux dans la région arabe en vue d'une économie verte, qui s'est tenu à Beyrouth les 15 et 16 décembre 2010, et la troisième table ronde sur la consommation et la production durables dans la région arabe tenue au Caire les 26 et 27 janvier 2011 viendront aussi alimenter le processus de Rio +20. Les résultats de la réunion préparatoire régionale déboucheront sur la formulation d'une initiative ministérielle arabe sur l'économie verte qui devrait être adoptée par la vingt-troisième session du Conseil des ministres arabes chargés de

⁶ La déclaration ministérielle, le plan de mise en application régional et l'Astana « Green Bridge » initiative peuvent être téléchargés sur : www.unescap.org/esd/mced6/documents/final_documents.asp.

⁷ Documents et information en rapport avec la Conférence ministérielle « Environment for Europe » sont disponibles sur : www.unece.org/env/efe/Astana/welcome.html.

l'environnement en décembre 2011, et fournir un cadre unifié d'action tout en soutenant la position des pays arabes lors de Rio +20.

45. En plus de fournir des contributions régionales dans le processus mondial, les réunions préparatoires régionales et d'autres processus intergouvernementaux régionaux fournissent une plate-forme pour travailler dans le sens d'une compréhension commune entre les décideurs politiques sur les questions les plus critiques et importantes pour leurs régions respectives. Elles aident aussi à renforcer la solidarité et une position régionale commune sur les questions clés, ce qui permet une représentation plus forte et plus cohérente des perspectives régionales au niveau mondial. Compte tenu de leurs atouts pluridisciplinaires, les commissions régionales sont idéalement placées pour assurer le suivi des résultats de la Conférence de Rio +20. Les résultats devront être adaptés et structurés pour s'adapter à des spécificités régionales, comme le développement durable et l'économie verte nécessitent l'intégration de l'environnement dans d'autres secteurs tels que la macroéconomie, le commerce, le secteur social, les transports et l'agriculture, et l'adoption d'une approche transformatrice touchant tous les secteurs.

II. Évolutions dans certains secteurs précis de la coopération régionale et interrégionale

A. Autres questions de politiques soulevées par les commissions régionales lors de leurs sessions ministérielles et autres réunions de haut niveau

46. Les commissions régionales ont activement examiné la plupart des questions soulevées dans la première partie du présent rapport au cours de sessions ministérielles de haut niveau tenues depuis la session de fond du Conseil en 2010. Au cours de la période considérée, trois des commissions régionales (la CEA, la CEE et la CESAP) ont tenu leurs sessions ministérielles annuelles ou bisannuelles.

47. La quarante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est tenue à Addis-Abeba, du 24 au 29 mars 2011. La quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA a eu lieu les 28 et 29 mars 2011. Le thème principal de la réunion était « Gérer le développement en Afrique ». Les débats ont porté sur un large éventail de sujets liés à la gouvernance et au développement en Afrique, à l'économie verte et à la durabilité mondiale, au financement de la santé en Afrique et aux possibilités stratégiques pour une croissance accélérée dans la région au cours de la prochaine décennie.

48. La réunion a débouché sur une déclaration ministérielle de politique qui a réaffirmé le rôle central de l'État dans la promotion du développement et de la transformation économique en Afrique. La déclaration a également abordé un certain nombre de questions importantes sur l'ordre du jour de la session ministérielle, comme le développement durable en Afrique; le financement de la santé, et l'usage fait des possibilités pour une croissance plus rapide. La réunion a également examiné et adopté 11 résolutions sur diverses questions d'importance pour le travail de la CEA, y compris les résolutions sur le programme de travail

proposé et les priorités de la CEA pour la période 2012-2013; le renforcement de l'appui des Nations Unies à l'IDEP; et un soutien accru de l'ONU à l'Union africaine et au NEPAD dans le cadre du programme de renforcement des capacités sur une période de 10 ans⁸.

49. La soixante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe a eu lieu du 29 au 31 mars 2011 à Genève. Le thème du débat de haut niveau a été l'intégration économique dans la région de la CEE qui a été divisé en sous-thèmes suivants : a) évolution générale et nouveaux défis à la lumière de la crise économique; b) transport et infrastructure commerciale; et c) coopération énergétique. Les participants ont examiné l'impact que la récente crise financière a sur la région, et les efforts à long terme visant à améliorer l'intégration de la région et la compétitivité au sein de l'économie mondiale. Un thème sous-jacent de la session a été l'importance de favoriser l'innovation comme un moyen de surmonter la crise, ainsi que de relever les défis à plus long terme auxquels fait face la région, comme rendre le développement plus respectueux de l'environnement. Les débats ont également porté sur l'ajout de considérations environnementales et énergétiques à la politique de développement et de compétitivité, en mettant l'accent sur le processus de Rio +20, l'importance du commerce et des transports pour l'intégration économique, le rôle croissant du gaz naturel dans l'avenir énergétique de l'Europe, la nécessité de traiter l'interaction énergie-eau en Asie centrale, les besoins de financement et les besoins d'investissements dans de grandes infrastructures dans les réseaux de gazoducs et d'électricité, et les défis de la diversification des sources d'énergie en Europe.

50. La soixante-septième session de la CESAP se tiendra au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok du 19 au 25 mai 2011. Le thème de la session sera « Au-delà des crises : perspectives à long terme sur la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique ». La Commission examinera les expériences nationales et considérera les choix politiques à suivre pour promouvoir des systèmes de protection sociale plus efficaces et inclusifs dans la région Asie-Pacifique. Une étude de haut niveau sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique en 2011 : soutenir le dynamisme et le développement inclusif – la connectivité dans la région et la capacité de production dans les pays les moins avancés, sera également organisée. On discutera également de certaines des principales conclusions et défis présentés dans l'enquête, y compris le rôle de la connectivité régionale qui contribue à favoriser les sources nationales et régionales de la demande globale et le renforcement des capacités productives des pays les moins avancés grâce à l'intégration régionale.

51. La troisième Conférence ministérielle sur la société de l'information de l'Amérique latine et les Caraïbes a eu lieu du 21 au 23 novembre 2010 à Lima. Ministres et les hauts représentants du gouvernement d'Amérique latine ont convenu de mettre en œuvre un plan régional pour faire de l'accès à l'information et de la société de la connaissance un droit universel, pour promouvoir l'intégration entre les pays et pour coordonner les objectifs mondiaux et les besoins et priorités de la région. Le plan, connu sous le nom eLAC2015, a été approuvé par les délégués au moyen de la Déclaration de Lima, à la fin de la Conférence. Les participants ont réaffirmé leur conviction que l'élaboration des politiques publiques doit intégrer la prise en compte des technologies de l'information et des communications pour le

⁸ Voir Add.1 pour plus de détails.

développement des pays; ils ont également décidé de poursuivre le renforcement des réseaux régionaux de recherche, le développement technologique et l'innovation, et la croissance pour faciliter l'accès aux avantages de l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour les pays les moins développés de la région (en particulier Haïti et d'autres petits États insulaires).

B. Cohérence au niveau régional

1. Mécanisme de coordination régionale

52. Au cours de la période à l'examen, conformément à la résolution 1998/46 (annexe III) du Conseil économique et social, lequel a mandaté les commissions régionales afin d'organiser régulièrement des réunions inter institutions dans chaque région en vue d'améliorer la coordination entre les programmes de travail des organisations du système des Nations Unies, les commissions régionales ont organisé plusieurs Mécanismes de coordination régionale dans leurs régions respectives. Conformément à la pratique habituelle, le Vice-Secrétaire général a présidé les principales réunions de Mécanisme de coordination régionale dans chaque région.

53. La onzième session du Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies et des organisations travaillant en Afrique à l'appui du programme du NEPAD s'est tenue les 14 et 15 novembre 2010 à Addis-Abeba. La réunion a été suivie par de hauts fonctionnaires et des experts de l'Organisation des Nations Unies, de Commission de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, et des communautés économiques régionales. Les participants ont identifié et recherché des moyens plus productifs par lequel tous les organismes des Nations Unies et les organisations travaillant en Afrique pourraient coordonner leurs efforts afin de renforcer leur soutien à l'Union africaine et le Programme du NEPAD pour promouvoir le développement en Afrique. Ils ont examiné les progrès, les réalisations et les défis rencontrés par les neuf groupes pendant l'année⁹, des rapports sur l'examen du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, ainsi que des activités sur le changement climatique, la lutte contre la désertification et la conservation de la biodiversité.

54. La réunion du mécanisme de coordination régional pour la région Amérique latine et des Caraïbes a eu lieu les 8 et 9 février 2011 à Santiago. La réunion a été suivie par les représentants régionaux d'un grand nombre de fonds et programmes ainsi que des agences spécialisées. Les organismes participants et les organisations ont convenu de travailler ensemble pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), et de produire conjointement un document interagences pour évaluer les progrès et les défis en matière de développement durable en Amérique latine et les Caraïbes. Les représentants se sont également engagés à contribuer à la récemment créée ONU-Femmes. Le rapport régional sur les objectifs du Millénaire pour le développement intitulé « Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement de l'égalité en Amérique latine et les

⁹ Les groupes comprennent : développement de l'infrastructure, gouvernance, développement social et humain, environnement, population et urbanisation, agriculture, sécurité alimentaire et développement rural, science et technologie, plaidoyer et communications, paix et sécurité, et industrie, commerce et accès au marché en ligne avec les secteurs prioritaires du NEPAD.

Caraïbes : Progrès et défis » a été préparé dans le cadre du mécanisme de coordination régional par 18 agences des Nations Unies, fonds et organismes spécialisés dans la région, sous la coordination de la CEPALC.

55. La CEE a organisé deux réunions de mécanisme de coordination régional au cours de la période à l'examen. La première et plus importante des réunions a été organisée en octobre 2010. Il a été convenu que le prochain rapport interagences sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Europe et en Asie centrale devrait se concentrer sur l'ordre du jour après 2015. Lors de la deuxième session tenue en mars 2011, les organismes participants ont convenu de produire un rapport régional inter institutions pour la Conférence Rio +20, de nature prospective, et axé sur des politique et par ailleurs, il présenterait les bonnes pratiques dans les domaines politiques pertinents. Il a également été convenu d'établir un groupe de travail thématique pour s'attaquer aux inégalités dans les progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé et de collaborer étroitement avec l'ONU-Femmes sur les questions sexospécifiques, notamment par l'éventuelle création d'un groupe de travail thématique sur les femmes.

56. Le mécanisme de coordination régional a produit un rapport inter institutions sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Europe et en Asie centrale qui a été d'abord présenté lors de la Conférence régionale d'examen des objectifs du Millénaire pour le développement à Istanbul et plus tard à New York, puis lors d'un événement ministériel parallèle à l'occasion de la ministérielle à l'occasion du Sommet OMD+10 en septembre 2010. Le rapport passe en revue les progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CEE, entreprend une analyse des tendances de développement, met en évidence les bonnes pratiques et fournit des recommandations spécifiques de politique, sur les défis du développement humain que rencontrent les pays de la région.

57. La réunion du mécanisme de coordination régional Asie-Pacifique, tenue le 3 mars 2011 a débattu de l'importance croissante de la dimension régionale du développement. Les participants ont également abordé la question de l'équilibre des trois piliers du développement durable sur la base des travaux des groupes de travail thématiques du mécanisme de coordination régional sur les thèmes de l'environnement et la gestion des risques de catastrophes et de la faim et la pauvreté. Les produits phare communs fournis par le mécanisme de coordination régional au cours de la période considérée étaient les suivantes :

a) Contributions aux rapports régionaux de l'Asie-Pacifique des objectifs du Millénaire pour le développement en 2010, intitulé « Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans un contexte d'incertitude mondiale : rapport 2009/10 pour la région Asie-Pacifique » (février 2010), et le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement « Paths to 2015 MDG Priorities in Asia and the Pacific », lancé lors du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement à New York (septembre 2010);

b) Une publication conjointe du rapport « Striving Together: ASEAN and the UN », présenté par le Secrétaire général lors du troisième Sommet ASEAN-ONU tenu le 29 octobre 2010 à Hanoi;

c) Préparation de la déclaration commune sur la collaboration ASEAN-ONU dans la gestion des catastrophes, adoptée lors du troisième Sommet ASEAN-ONU;

d) Lancement conjoint de la campagne Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes le 25 novembre 2010 et organisation d'une commémoration du dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

58. En outre, le Mécanisme de coordination pour l'Asie et le Pacifique, à travers son Groupe de travail thématique sur la migration et la traite des êtres humains, a contribué à l'organisation de la réunion préparatoire régionale Asie-Pacifique du Forum mondial sur la migration internationale et le développement, à laquelle ont participé des représentants de 31 gouvernements de la région de l'Asie et du Pacifique ainsi que des représentants du système des Nations Unies et d'organisations affiliées à l'ONU. Le groupe de travail thématique Asie-Pacifique sur la problématique hommes-femmes et l'autonomisation des femmes a organisé des manifestations conjointes commémoratives à l'occasion de la Journée internationale de la femme (8 mars) et la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre). Il a également créé un Groupe consultatif régional sur les femmes, la paix et la sécurité en commémoration du dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en octobre 2010.

59. La CESAO a tenu deux réunions de mécanismes de coordination régionaux au cours de la période considérée. La quatorzième réunion de mécanismes de coordination régionaux pour la région arabe a eu lieu à la Maison des Nations Unies à Beyrouth les 11 et 12 novembre 2010. La réunion a rassemblé les agences régionales de l'ONU et les bureaux et la Ligue des États arabes. Les principaux résultats de la réunion comprennent : a) la mise en synergie des liens entre les groupes de travail thématiques¹⁰, et l'amélioration de leur efficacité en organisant une réunion annuelle conjointe des trois groupes de travail thématiques entre les réunions des mécanismes de coordination régionaux; b) le renforcement de la coordination statistique et des capacités dans la région en mettant en place un groupe de travail comprenant des directeurs des statistiques travaillant dans des bureaux de statistique nationaux, des Nations Unies, ou d'autres organisations internationales; c) veiller à ce que les résultats des mécanismes de coordination régionaux alimentent les délibérations ainsi que le Sommet arabe du développement économique et social qui s'est tenu à Charm el-Cheikh, Égypte, et le Comité de haut niveau sur les programmes et le Conseil des chefs de secrétariat, le 19 janvier 2011; d) le développement d'un arrangement de travail entre les jeunes et le processus des mécanismes de coordination régionaux, avec la participation de la Ligue des États arabes; et e) inviter le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à participer à des groupes de travail et aux travaux des mécanismes de coordination régionaux, en plus de la Banque islamique de développement, qui a accepté d'accroître sa participation avec les acteurs actuels de la région à travers le processus des mécanismes de coordination régionaux. D'autres acteurs, y compris le Conseil de coopération du Golfe, l'Organisation de la Conférence islamique et le Fonds arabe de développement économique et social, qui ont exprimé leur intérêt pour le travail du mécanisme de coordination régional, seront encouragés à participer. La quinzième réunion du mécanisme de coordination régional de la région arabe qui se tiendra le 1^{er} juin 2011, s'est concentré sur le thème de la transition vers la démocratie et la question de l'exploitation du pouvoir des

¹⁰ Les groupes thématiques de travail se concentrent sur les OMD, la sécurité alimentaire et le changement climatique.

mouvements populaires dans la région en faveur d'une transformation politique et sociale efficace, ainsi que sur l'élaboration d'une stratégie en faveur du mécanisme de coordination régional, afin d'impliquer de manière efficace et d'aider les États Membres dans ce processus.

2. Mécanisme de coordination régionale et équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement

60. Reconnaissant clairement la complémentarité des rôles joués par les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et les mécanismes de coordination régionaux, les priorités stratégiques du Groupe des Nations Unies pour le développement et le plan de travail pour 2010-2011 comprend des résultats clairs pour une meilleure coordination entre les mécanismes de coordination régionaux et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement, afin d'assurer un soutien efficace aux équipes de pays des Nations Unies. Le plan de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement et les priorités stratégiques pour 2010-2011 donne des résultats clairement identifiables et des indicateurs de performance au niveau des pays, régional et mondial. Les résultats spécifiques incluent une coordination accrue entre l'assistance technique du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les conseils prodigués aux équipes de pays par les équipes du GNUD régionale avec les MRC et une coordination accrue entre les équipes du Groupe des Nations Unies pour le développement régional et les mécanismes de coordination régionaux pour faciliter l'accès des équipes de pays régionales et mondiales d'expertise et des ressources (y compris Sud-Sud et triangulaire) pour soutenir la qualité et la cohérence dans la programmation, les opérations et la mise en œuvre du système de gestion et responsabilité.

61. Pendant la période considérée, il ya eu des progrès significatifs accomplis pour améliorer la coordination entre les mécanismes de coordination régionaux et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement, et une participation accrue des commissions régionales dans les processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il a eu une interaction renforcée entre les mécanismes de coordination régionaux et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement à travers des réunions suivies et une participation active aux réunions les uns des autres. Pendant la période considérée, des réunions du mécanisme de coordination régional et du Groupe régional des Nations Unies pour le développement ont eu lieu à la suite dans quatre régions (Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe et Asie centrale, et régions arabes). La participation des commissions régionales des bilans communs de pays et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement s'est accrue dans des domaines tels que la réduction des risques de catastrophe, la sécurité alimentaire, le développement durable, les statistiques et dans d'autres domaines ayant des implications sous-régionales et régionales.

C. Coopération interrégionale renforcée entre les commissions régionales

62. Depuis le rapport précédent, les Secrétaires exécutifs ont tenu quatre réunions régulières afin de renforcer davantage la coordination et la collaboration entre les commissions : en juillet 2010 en marge du Conseil économique et social, en

novembre 2010 à New York en marge de leur dialogue avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale; en janvier 2011, organisé par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago, et en février 2011 à New York. Bon nombre des questions examinées dans le cadre de leur ordre du jour sont abordées dans ce rapport, y compris le soutien accordé par les commissions régionales du système des Nations Unies pour une cohérence au niveau régional et mondial; les perspectives régionales et les contributions à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; la promotion de politiques conduisant à une plus grande inclusion et équité; les contributions régionales au processus de Rio +20; et la coopération régionale comme un outil important pour le développement. Ces questions ont été abordées dans le cadre du dialogue des Secrétaires exécutifs avec le Conseil et la Deuxième Commission de l'Assemblée générale en juillet et novembre 2010, respectivement.

63. En outre, une manifestation parallèle a été organisée conjointement à New York en marge de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement en septembre 2010, au cours de laquelle les Secrétaires exécutifs ont mis en évidence les perspectives régionales sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le rôle de la coopération régionale face aux grands défis à cet égard. Une manifestation conjointe a également été organisée en marge de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancun, Mexique, en décembre 2010.

64. La dimension régionale du développement est désormais reconnue comme étant essentielle pour une riposte coordonnée et efficace afin de traiter un nombre sans cesse croissant de questions transfrontalières. Les organisations régionales et les groupements ont évolué comme des acteurs importants dans la détermination de l'agenda du développement à tous les niveaux. Les commissions régionales se sont réunies pour entreprendre une étude afin d'identifier les moyens par lesquels le système des Nations Unies, et les commissions régionales en particulier, pourraient s'engager plus profondément et plus efficacement vis-à-vis des cadres politiques et des initiatives développées par les organisations régionales et sous-régionales.

65. Les commissions régionales mettent en œuvre conjointement un certain nombre de projets interrégionaux dans les domaines de l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la protection sociale et les statistiques, en partenariat avec un large éventail d'organisations onusiennes et non onusiennes. Les commissions régionales travaillent également à la mise en œuvre d'une politique coordonnée en matière de gestion des connaissances, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement.